

DOSSIER DE PRESSE

CONTRÔLE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Mardi 2 Mai 2023 - 15h00



Contexte

Un contrôle d'accès aux déchetteries est mis en place pour mettre fin à leur fréquentation par de nombreux usagers professionnels; les déchetteries étant réservées exclusivement aux particuliers.

Au-delà des aspects réglementaires, la fréquentation des déchetteries par les professionnels posent des problèmes de :

- sécurité (saturation de certaines déchetteries)
- ergonomie (les particuliers gênés par la saturation)
- financement (tonnes de déchets pris en charge à tort par la collectivité et saturation des caissons de déchetterie au détriment des particuliers)

Un accès autorisé grâce à l'identification de la plaque d'immatriculation

GrandAngoulême décide de mettre en application un système fondé sur l'analyse de la fréquentation grâce à un contrôle d'identification de **chaque plaque d'immatriculation avant l'entrée sur les sites de déchetteries.**

Le fonctionnement de ce système a été incorporé au règlement de collecte par délibération du 5 décembre 2019. La partie concernant les « véhicules hors gabarit » est destinée à disparaître, dès que le système aura fait ses preuves avec les portiques ouverts. Tout le système a fait l'objet d'une validation préalable concernant le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les portiques d'accès des 7 déchetteries de GrandAngoulême disparaissent au profit de ce nouveau système d'identification. Il facilitera l'accès aux déchetteries à de nombreux particuliers possédant un véhicule de grande hauteur, jusque-là pénalisés.

Parallèlement, **les dépôts à pied deviendront donc interdits** (certains se garaient dans des conditions dangereuses, pour déposer à pied, ne passant pas sous le portique).

Rappels

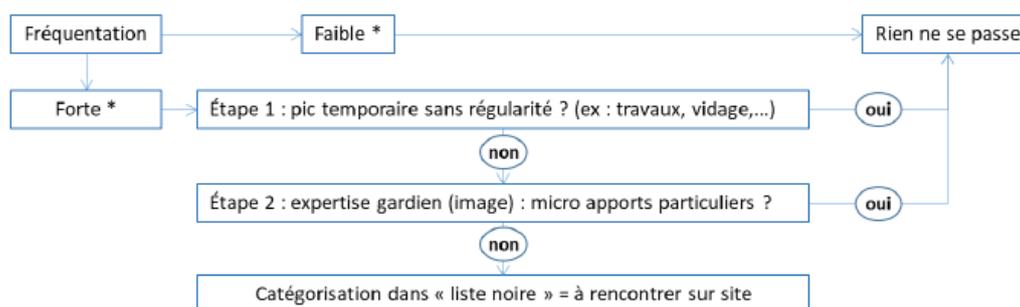
- Surcoût pour la collectivité de la fréquentation par des utilisateurs professionnels (2017) :
 - plus de 150 K€ HT/an en fonctionnement
- Usages professionnels interdits, quel que soit le statut du déposant, autoentrepreneurs ou « chèques emploi service » compris
- Environ 98% des usagers particuliers viennent moins de 35 x / an (chiffres de collectivités contactées)

Quel contrôle auprès des professionnels ?

L'exploitation des données (numéro de plaque d'immatriculation) sera conservée sur une durée de 13 mois glissants. Ensuite, les données seront supprimées.

Une « liste » est destinée aux professionnels se rendant de manière abusive sur les sites de déchetteries dédiés exclusivement aux particuliers.

Au bureau + appel à l'expertise des gardiens :



* : supérieure à 3 x/mois, plusieurs mois ; sera *ajustée* selon retours

Schéma explicatif de la détection d'entrées trop fréquentes par les professionnels

Après cette catégorisation effectuée régulièrement au bureau par l'encadrement, des campagnes de rencontres seront organisées dans les déchetteries, afin d'entrer en dialogue avec les professionnels identifiés.

Dès lors qu'une plaque d'immatriculation catégorisée en « liste » entrera sur le site, les agents en charge de ces rencontres recevront un mail sur un terminal, avec tout l'historique des passages ; ce dernier permettra d'argumenter auprès du professionnel en cas de contestation de la situation.

La présence d'un logo ou pas sur le véhicule est sans importance : seule la fréquentation forte et régulière avec des apports conséquents sont importants.

Précisions

- Seul un personnel d'encadrement pourra ôter une plaque d'immatriculation de la liste, après un minimum de contrôle
- La campagne de communication est disponible sur les sites de déchetteries

GrandAngoulême accompagne les professionnels

GrandAngoulême a souhaité que le contrôle d'accès ne soit pas automatique, et sans limitation de nombre pour les usagers particuliers.

Aussi, **la réorientation des professionnels** vers les sociétés de recyclage professionnelles du territoire **fait l'objet d'un accompagnement par GrandAngoulême.**

Les professionnels seront donc redirigés vers des filières professionnelles pour y déposer leurs déchets. Ci-dessous, la liste non exhaustive de ces filières :

ECOSYS :

Lieu-dit Bois des Faye, 16410 DIRAC
Tél : 06.79.24.40.17 - Web : www.ecosys.fr
Traitement des végétaux (collecte, recyclage, valorisation,...)

ESOPE :

Zone d'Emploi de la Braconne
113 bis route du Château d'eau, 16600 MORNAC
Tél : 05.45.91.06.16 - Web : www.esope-ap.fr
Déchets industriels (collecte, recyclage, valorisation,...)

ENVIE CHARENTE :

Zone Industrielle n°3
82 avenue Maryse Bastié, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Tél : 05.45.94.80.34 - Web : charente.envie.org/le-recyclage
Déchets ménagers, assimilés (collecte, recyclage, valorisation,...)

GÉRARD PIVETAUD :

Lieu-dit Bellevue, 16440 SIREUIL
Tél : 05.45.90.54.00 - Web : www.pivetaudgerard-combustible.fr
Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation, fioul, combustibles,...)

RÉCUPÉRATION JOSEPH SABATIER (SAS) :

6 impasse Bois Pinet -Les Texiers-, 16430 BALZAC
Tél : 05.45.68.44.47 - Web : www.recuperation-joseph-sabatier.fr
Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation,...)

RÉCUPÉRATION JOSEPH SABATIER (SAS) :

11 rue Ampère, 16440 NERSAC
Tél : 05.45.90.61.95 - Web : www.recuperation-joseph-sabatier.fr
Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation, déchets ferreux,...)

SABATIER ENTREPRISE RÉCUP DÉCHETS :

112 route de Saint-Michel, 16400 LA COURONNE
Tél : 05.45.67.11.72 - Web : www.sabatierentreprise.fr
Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation,...)

SIRMET 16 :

Zone Industrielle n°3
131 chemin de Bourlion à Chaumontet, 16160 GOND-PONTOUVRE
Tél : 05.45.37.14.20 - Web : www.sirmet.fr
Déchets ferreux, métaux (collecte, recyclage, valorisation, achat,...)

SUEZ APPROVAL 16 :

route de la Braconne, 122 route Foucault , 16600 MORNAC
Tél : 05.45.65.91.97 - Web : www.sita.fr
Déchets industriels (collecte, recyclage, valorisation, achat,...)

SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN :

rue Ampère, 16440 NERSAC
Tél : 05.45.37.54.80 - Web : www.valoservices.suez.fr
Déchets Industriels (collecte, recyclage, valorisation, achat,...)

WILLIAM SABATIER RECYCLAGE :

Zone Artisanale Fougerouses, 16430 BALZAC
Tél : 05.45.94.10.10 - Web : www.wsrecyclage.com
Déchets Industriels (collecte, recyclage, valorisation,...)

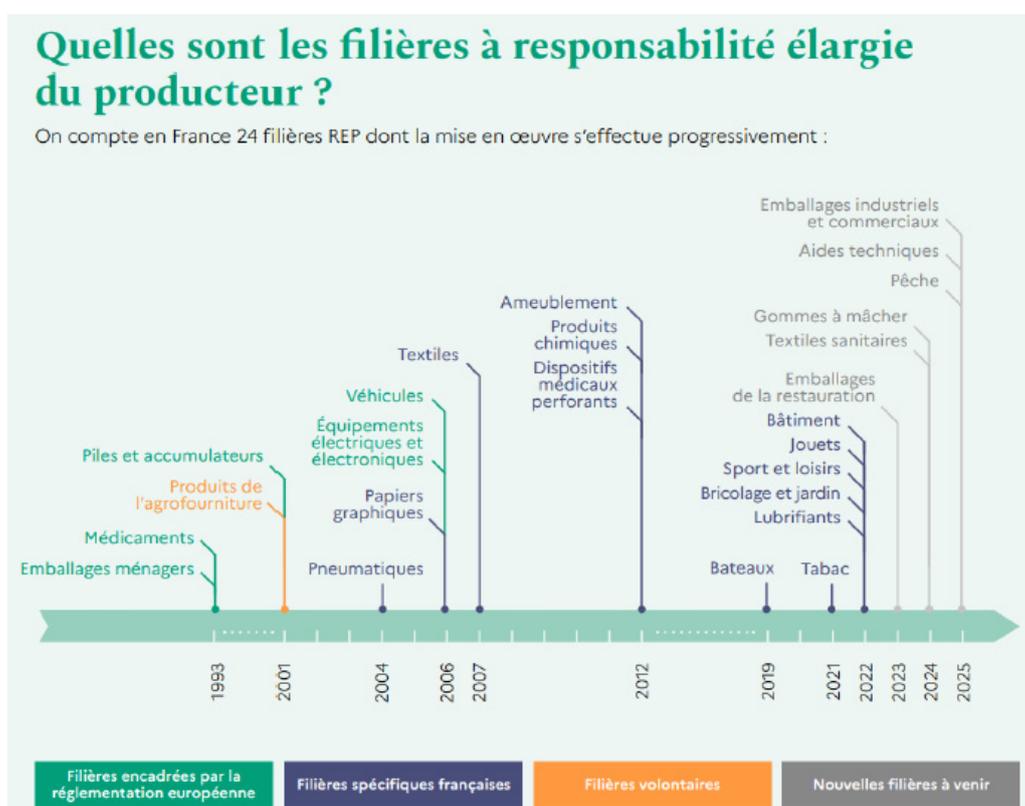


La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) sont disponibles pour renseigner les professionnels pour tout lieu supplémentaire correspondant à leur type de déchets.

La responsabilité élargie du producteur

Dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur, les fabricants, distributeurs, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Bien que basé sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les letteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les récentes «**filières à responsabilité élargies du producteur**» mises en place par la Loi AGEC de 2020, notamment celle sur les déchets du bâtiment (mise en place au 01/01/2023), permet à tout professionnel de déposer gratuitement ses déchets triés auprès d'un site prévu à cet effet chez son distributeur de matériaux.



Liste des R.E.P. et calendrier – Source ADEME 2022

CONTACT PRESSE

Pauline BARDOULAT

Chargée de communication et des relations presse

p.bardoulat@grandangouleme.fr

06 86 41 17 14 • 05 16 53 02 31